

TRANSPARENCE SUR LA REMUNERATION

22 mai 2026

N° 56



En attendant l'information des salariés concernant la transparence de la rémunération chez Stellantis, la **CFE-CGC**, vous a communiqué son enquête salaire. Vous êtes nombreux à nous solliciter sur des sujets liés à la rémunération. Voici quelques témoignages représentatifs que nous avons recueillis :

- ✓ « Je suis Supervisor et je gagne moins que certains de mes Teams Leaders (hors ancienneté). »
- ✓ « Technicien, j'ai des doutes sur l'application des règles de déclaration des heures supplémentaires (H+), le déclenchement des primes (appel/rappel, prime d'astreinte, etc.). »
- ✓ « Je n'ai pas eu d'Augmentation Individuelle (AI) depuis plus de 3 ans. Puis-je faire un recours ? »
- ✓ « Cadre, j'ai découvert a posteriori que mon taux de SAIP avait changé lors d'une mobilité vers un autre métier... sans que personne ne m'en ait informé avant de valider le poste ! »

Les écarts de rémunération peuvent s'expliquer par des facteurs variés, nécessitant une analyse au cas par cas. Parmi les causes récurrentes :

-  La nouvelle convention collective à rebattu les cartes au niveau des classifications, impactant les salaires moyens par niveaux de classification et donc le positionnement dans TOPAZE.
-  Parcours de carrière : des promotions successives non accompagnées d'augmentations suffisantes, entraînant un positionnement en bas de la fourchette salariale.
-  Répartition de l'enveloppe lors des NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) Salaires en fonction des catégories sociales professionnelles.
-  Répartition des montants de l'enveloppe non adaptée aux résultats et performance des équipes
-  Intégrations de salaire liées à l'historique (prime d'horaire, fusion PSA, ...)
-  La fréquence d'AI, devant être cohérente avec la performance individuelle et les écrits dans les entretiens.
-  Choix managériaux : le taux de répartition (mode saupoudrage ou priorisation).
-  Absence d'analyse des niveaux de rémunérations des collaborateurs lors des commissions d'harmonisation avec RH.
-  Oubli des salariés en mobilité longue durée dans les priorités d'AI des usines.
-  ...

La **CFE-CGC** est la seule organisation syndicale catégorielle. Elle défend les Techniciens, les Agents de maîtrise, les Ingénieurs et les Cadres lors des NAO Salaires.

La **CFE-CGC** dispose de référents pouvant vous accompagner dans l'analyse de votre situation personnelle et d'assurer l'application des accords d'entreprise et des règles RH.

À Mulhouse, la section **CFE-CGC** dispose d'un militant, Martial BEGEL, certifié par l'IUMM en tant que « référent classification des emplois dans la métallurgie ». Il peut vous aider à comprendre et évaluer vos Fiches Descriptives d'Emploi.

Des questions ? Contactez votre représentant **CFE-CGC** de proximité !
Plus la **CFE-CGC** est représentative, mieux elle pourra défendre vos intérêts !



POUR UNE REMUNERATION JUSTE ET TRANSPARENTE